



Les arrêtés et conventions de voirie

Objectif de formation :

- Déterminer les conditions d'établissement d'un arrêté et d'une convention de voirie,
- Identifier les éléments constitutifs d'un arrêté et d'une convention de voirie,
- Maîtriser le régime juridique des arrêtés et des conventions, et leur procédure de mise en œuvre.

Contenu :

- Les arrêtés de voirie :

- . Les événements déclencheurs (permanent, temporaire),
- . Les types d'arrêté (simple, conjoint),
- . Les objectifs de l'arrêté,
- . Les éléments constitutifs (visas, articles, signatures...),
- . Les responsabilités engagées,
- . La mise en œuvre de l'arrêté,

- Les conventions de voirie :

- . Les événements déclencheurs,
- . Les éléments constitutifs,
- . Le régime juridique de la convention de voirie,
- . Signatures et durée.

Prérequis :

Disposer d'un ordinateur avec accès à Internet et d'une adresse courriel.

Public :

- Secrétaires de mairie,
- Agents en charge de la voirie et/ou intervenant sur la voirie au sein d'une collectivité.

Méthodes pédagogiques :

Travail à partir d'exemples et mise en place d'exercices pratiques.

Cette formation est complétée par un temps à distance sous forme d'un module de e-formation de 3 heures, accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

